



COURSE EN SAC, JUNIORS ET ADULTES ET ADOS

RÈGLEMENT DE LA COURSE 2022

Article 1 : Deux compétitions sont organisées, l'une ouverte aux adultes et ados de plus de 15 ans, et l'autre aux juniors de plus de 7 ans, domiciliés ou non à Maysel. Chaque compétition pourra accueillir 10 participants au maximum.

Les courses se dérouleront le **dimanche 26 juin de 11 h à 11 h 30** sur un parcours balisé sur le Champ de Foire (RD12).

Rendez-vous à l'entrée du Champ de Foire à 11 h précises, pour l'équipement des candidats.

Article 2 : Chaque participant(e) devra franchir par bonds la distance séparant la ligne de départ de la ligne d'arrivée sur un parcours herbu d'environ 50 m en ayant les deux jambes enfilées dans un sac, dont il ou elle devra tenir les bords à deux mains.

Le parcours sera identique pour les deux catégories de compétiteurs.

Article 3 : Les candidat(e)s devront **s'inscrire le plus tôt possible** (priorité est donnée aux maysellois(es) **à partir du jeudi 16 juin 2022** et jusqu'au samedi 25 juin 2022 à 12 h au plus tard, en déposant leur bulletin d'inscription complété à la permanence de la mairie.

L'inscription est gratuite.

Article 4 : Sont éliminatoires les comportements suivants : trois faux-départs, non-respect du parcours imposé, sac non tenu à deux mains, un pied hors du sac, perte du dossard, obstruction envers les autres candidats.

Le jury étant souverain, ses décisions seront sans appel.

Article 5 : Les trois premiers dans chaque catégorie seront récompensés et se verront remettre un diplôme et un cadeau.

Les résultats seront annoncés publiquement le dimanche 26 juin 2022, à 13 h 30, sur la scène du champ de foire.

Article 6 : Les candidats autorisent la publication de leur nom et de leur photo en action, notamment sur le site internet de la commune, sans contrepartie financière.

Article 7 : Si, à la suite d'un cas de force majeure le concours devait être annulé, les organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables.

Article 8 : La participation implique l'acceptation du présent règlement.
